



LA CABANE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – 2024/25



RUE DE LA PETITE MONTAGNE, 77230 MOUSSY LE VIEUX

09 66 13 96 13 - lacabane.moussylevieux@gmail.com

L'accueil de loisirs est géré par le SIVU de la petite montagne, regroupant les communes de Moussy le Vieux, Villeneuve-sous-Dammartin et Mauregard. Il est ouvert aux enfants des communes extérieures, uniquement pendant les vacances scolaires.

Seuls les enfants dont les 2 parents travaillent le mercredi pourront être accueillis ce jour-là, sur justificatif d'employeur.

HORAIRES

Périscolaire :

Accueil du matin de **7h00 à 8h20** : lundi, mardi, jeudi, vendredi à l'école, côté primaire

Les enfants peuvent arriver jusqu'à **8h15**

Accueil du soir de **16h30 à 19h00** : lundi, mardi, jeudi et vendredi à l'accueil de loisirs.

Etude : Les enfants qui fréquentent l'étude sont pris en charge à l'école à 17h50 et accompagnés au centre. Attention, il n'y a pas d'étude le vendredi.

Sortie d'école : Toute prise en charge de l'enfant par les animateurs, vous oblige à aller le chercher à l'Accueil de loisirs situé rue de la Petite Montagne et signer le cahier de décharge parentale. Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne sera remis aux parents sur le trajet.

Mercredi : de 7h00 à 19h00

Les enfants peuvent arriver au plus tard jusqu'à 9h25, pour le début des activités.

En cas de rendez-vous médical ou autre, vous pouvez venir entre 13h30 et 14h30 en nous prévenant à l'avance.

Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de ne pas venir chercher vos enfants sur les temps d'activités afin de ne pas perturber le bon déroulement. Départ possible à partir de 16h.

Vacances scolaires : du lundi au vendredi de **7h00 à 19h00**. Arrivée possible jusqu'à 9h25.

Départ : à partir de 16h.

INSCRIPTIONS

Public concerné :

Le mercredi et les vacances, les enfants sont accueillis à partir de 3 ans ou s'ils sont scolarisés et jusqu'à 11 ans.

Pour les accueils du matin et du soir, les enfants sont accueillis dès qu'ils sont scolarisés.

Une fois le présent dossier rempli, vous recevrez par mail vos identifiants pour vous connecter au Portail Familles et effectuer vos inscriptions et annulations en toute autonomie sur la structure SIVU.

Délais d'inscription :

- Pour les matins et les soirs : vous pouvez inscrire votre enfant jusqu'au dernier jeudi du mois pour le mois suivant.

- Pour les mercredis, vous pouvez inscrire votre enfant jusqu'au jeudi soir sur le Portail Familles. Nous vous conseillons de faire vos inscriptions à l'année.
- Pour les vacances, le délai est la date indiquée sur le Portail Familles (soit environ 3 semaines avant le début des vacances) et environ un mois avant les vacances d'été.

Conditions d'annulation :

- Pour les matins et les soirs : il est possible d'annuler jusqu'au jeudi soir pour la semaine suivante.
- Pour les mercredis : Il est possible d'annuler une inscription *jusqu'au jeudi soir minuit sur le Portail Familles*.
- Pour les petites vacances : Le délai d'annulation est la date indiquée sur le Portail Familles, soit environ 3 semaines avant le début des vacances.
- Pour les vacances d'été : les inscriptions sont bloquées début juin. Il est ensuite possible d'annuler 15 jours avant la date de présence par mail (uniquement pour les vacances d'été).

Absences : En cas d'absence injustifiée et d'annulation hors délai, la journée vous sera entièrement facturée (mercredi et vacances).

En cas d'absence justifiée par un certificat médical (mercredi et vacances), seul le repas vous sera facturé.

Les certificats médicaux sont à remettre impérativement à la direction avant la fin du mois concerné.

DANS TOUS LES CAS, MERCI DE NOUS PREVENIR DE L'ABSENCE DE VOTRE ENFANT.

TARIFS

Les tarifs du périscolaire et de l'accueil de loisirs sont calculés en fonction du quotient familial. Il est obtenu en divisant la somme des revenus moyens mensuels par le nombre de parts fiscales. Le revenu moyen mensuel est obtenu en divisant par 12 les revenus déclarés figurant sur le dernier avis d'imposition auxquels sont ajoutées les éventuelles allocations familiales et sont déduites les pensions alimentaires versées.

- 1^{ère} tranche : de 0 à 800€
- 2^{ème} tranche : de 800 à 1200 €
- 3^{ème} tranche : plus de 1200€

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
ACCUEIL MATIN	2.20	2.40	2.60
ACCUEIL SOIR	2.40	2.60	2.80

Goûter à fournir

Pénalité : en cas de présence sans inscription préalable, une pénalité de 1 euro sera appliquée, en plus du tarif de la prestation.

Il n'y a pas de goûter de substitution, merci de prévoir une collation pour votre enfant, dans une boîte ou un sachet à son nom.

Mercredis et Vacances scolaires : Accueil de 7h à 19h (Repas et goûter compris)

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TARIF EXTERIEUR
8 €	12 €	16 €	30 €

MODALITÉS DE PAIEMENT

Vous pouvez régler en ligne par carte bancaire via le Portail Familles ou par chèque à l'ordre du Trésor public auprès de la Mairie.

DÉPART

Si une tierce personne doit récupérer votre enfant et qu'elle ne figure pas sur la fiche sanitaire, veuillez nous indiquer son identité au préalable par écrit.

Sans cette formalité, l'enfant ne sera pas autorisé à quitter l'accueil.

Un cahier de décharge parentale est mis en place pour le périscolaire et l'accueil de loisirs.

Celui-ci est à signer par les parents :

- le matin lorsque vous amenez votre enfant,
- le soir en revenant le chercher.

MATÉRIEL À APPORTER

Merci de fournir dans un sac à dos, une gourde et venir avec une tenue confortable pour jouer.

Pour les plus jeunes, merci d'ajouter s'il vous plaît un change et un doudou/une tétine (si besoin).

ACTIVITÉS

Des activités variées et adaptées à l'âge des enfants sont proposées durant la journée.

La sécurité est assurée par des animateurs compétents et bienveillants.

Les plannings d'activités des vacances sont disponibles sur place et sur le site de la Mairie www.moussy.le.vieux.fr et sur Facebook.

Les plannings des mercredis sont disponibles sur place et sur Facebook.

OBJETS PERSONNELS

L'accueil de loisirs se dégage de toute responsabilité en cas de dégradations ou de vol.

Les jeux et jouets de la maison sont interdits, seuls les doudous et tétines sont autorisés.

GOUTERS D'ANNIVERSAIRE

Les enfants peuvent fêter leur anniversaire au centre. Vous avez la possibilité d'apporter des boissons, bonbons, gâteaux (industriels uniquement et dans leur emballage) en nous prévenant au moins une semaine avant.

SORTIES

Tout enfant inscrit à la journée est considéré comme participant à la sortie sans supplément financier. Lors des sorties organisées par l'Accueil de Loisirs, vous serez informés par mail et par affichage, du lieu, des affaires à prévoir (maillot de bain, gourde, casquette...), des horaires de départ et d'arrivée au centre.

SANTÉ

Si votre enfant a un PAI (allergie, asthme ou autre...) il est impératif de nous fournir tous les documents relatifs à sa situation. Aucun traitement ne sera donné sans ordonnance. Merci de nous prévenir si votre enfant est malade ou a été malade (la veille), afin de lui porter une attention particulière.

COMPORTEMENT

En cas de non-respect des règles de vie instaurées dans le centre et en cas de comportement inadapté à la vie en collectivité (violence, agressivité...), la direction se réserve le droit d'exclure l'enfant concerné.